

Exercice 1 – complétez le tableau

Soit une externalité produite par A (l'auteur), qui impacte B.

Complétez le tableau en utilisant les notions suivantes : « N'est pas compensé », « n'a pas à payer »

	Externalités positives	Externalités négatives
A (auteur)		
B (affecté par l'action de A)		

Exercice 2 - classez les externalités suivantes dans le tableau :

Gaz d'échappement des automobiles – vaccination – recherche de nouvelles technologies – pétrolier vidangeant ses cuves en haute mer – fumée de cigarettes dans une voiture – stage de formation – métro dans une ville.

	Externalités positives	Externalités négatives
Externalités de consommation		
Externalités de production		

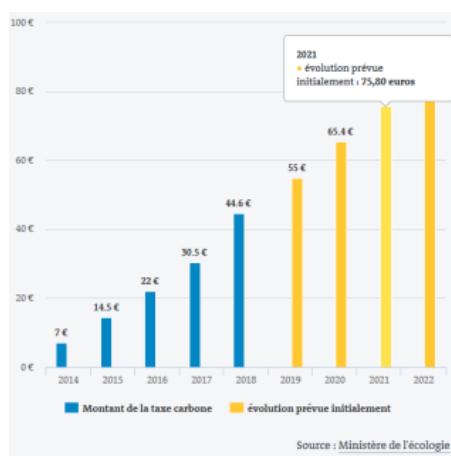
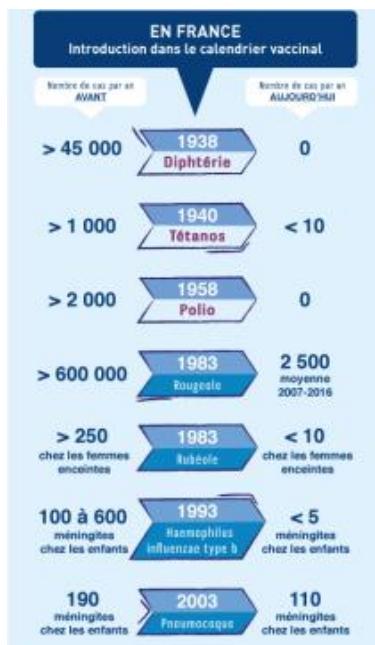
Exercice 3- complétez le texte à trous à l'aide des termes suivants :

Monétaire – avantage – prix – marché – négatives – coût – positives – externalité – effets externes – dommage – coût social

Un agent économique provoque une quand son action a un effet économique sur des tiers sans que cet effet soit pleinement reflété dans les du marché. En effet, les regroupent les effets créées par un agent économique qui procurent à autrui un avantage gratuit ou un sans compensation l'effet est dit « externe » car il n'est pas pris en compte par le et son système de prix. Ainsi, quand une entreprise pollue l'environnement sans payer le de cette pollution, c'est à dire le coût de cette pollution pour la collectivité, le coût du produit pour cette entreprise et son prix de vente ne reflètent pas l'ensemble des coûts. On distingue :

- des externalités quand un acteur de la vie économique subit un qu'il n'a pas librement accepté.
- des externalités quand un acteur de la vie économique bénéficie d'un qu'il n'a pas eu à payer directement.

Doc 1 – pourquoi rendre la vaccination obligatoire ? Doc 2 – la « taxe carbone » en France



1997 : Protocole de Kyoto : décision de limiter les gaz à effet de serre.

2007 : les candidats à la présidentielle signent un document concernant une « taxe carbone » sur les énergies fossiles (gaz, pétrole et leurs dérivés) qui émettent beaucoup de CO2.

2014 : le gouvernement français introduit une « composante carbone » aux taxes portant sur la consommation d'énergie fossiles. Cette composante est calculée par tonne de rejet de CO2 lors de l'utilisation de ces produits.

2018 : suite au mouvement des « gilets jaunes », le gouvernement annonce qu'il suspend l'augmentation de la taxe.

Exercice 4 : distinguer les différentes catégories de biens

	Bien privé : une baguette de pain	Bien de club : canal +	Bien collectif : une route nationale	Bien commun : les ressources halieutiques
La consommation de ce bien est-elle rivale ?				
Peut-on exclure le consommateur ?				
Le coût est-il fonction des quantités consommées ?				

Exercice 5 : parmi ces biens et services suivants, lesquels sont des biens ou des services collectifs ? NR et NE

Le nettoyage des routes en hiver, le réseau de communication d'un opérateur de téléphonie mobile, les petites routes à la campagne, une pomme, un programme de TV par câble, un programme de radio, des champignons en forêt, l'autoroute A10

Document 3 – La sélection adverse dans les contrats d'assurance

Supposons, pour simplifier, que la population puisse être répartie en deux groupes homogènes : les « bons risques », qui ont une espérance de vie élevée, et les « mauvais risques », dont l'espérance de vie est plus faible. Que se passe-t-il si les assureurs, faute de pouvoir distinguer les bons risques des mauvais, offrent un contrat unique à tous les assurés potentiels ? Pour éviter de faire des pertes, les assureurs vont calculer la prime du contrat en fonction de l'espérance de vie moyenne dans la population ; mais les bons risques vont refuser de souscrire ce contrat, dont les primes sont trop coûteuses au vu de leur forte espérance de vie. En revanche, les mauvais risques vont trouver le contrat avantageux et y souscrire en masse. Sans le chercher, l'assureur a sélectionné ses assurés dans la population, et le résultat est contraire à ses espérances puisqu'il n'assure plus que les mauvais risques. L'assureur fera des pertes sur le contrat et le retirera donc, si bien que la population sera laissée sans assurances.

Source : Bernard Salaine, Microéconomie. In citations et contrats, Encyclopédia bUniversælis, 2010.

Exercice 6 – la sélection adverse

Imaginons deux voitures modèle Renault Clio blanches soient vendues d'occasion 4000€, sur la base de leur âge et de leurs kilométrages calculés par l'Argus officiel (permet d'évaluer la valeur d'une voiture de seconde main, c'est-à-dire qui a déjà eu un propriétaire. Professionnels comme particuliers utilisent l'Argus comme valeur de référence afin de négocier le prix de revente d'une auto). L'une des voitures est celle de Mme Fernandez. Sa Clio est restée protégée de la corrosion dans son garage et a été utilisée surtout pour des trajets tranquilles sur une route de campagne. En réalité, cette voiture en parfait état pourrait sans doute trouver preneur à 7000€. L'autre Clio est la voiture de M. Martin. Son fils l'a beaucoup malmenée et elle a connu plusieurs accidents, mais un beau-frère bricoleur l'a remise en état. Cependant, elle ne vaudrait pas plus de 2000 €.

Pourquoi Mme Fernandez ne peut-elle obtenir un prix plus élevé sur le marché pour sa voiture ? Ces deux personnes ont-elles intérêt à vendre leur voiture d'occasion sur le marché ? Yaura-t-il sur le marché surtout de bonnes occasions ou de mauvaises occasions ? Que pourrait-il alors advenir du marché de la voiture d'occasion ? Imaginez par quels moyens l'asymétrie d'information peut être réduite.

Exercice 7 – l'asymétrie de l'information

Distinguez, selon le cas, s'il s'agit d'une mesure pour lutter contre le risque moral ou l'anti-sélection.

Exemples	Risque moral / anti-sélection	Explications
1. rôle du contrôle technique pour le marché des voitures d'occasion	Anti-sélection	En prenant connaissance du contrôle technique, l'acheteur est informé de la qualité du véhiculé par un tiers
2. la franchise : la compagnie d'assurance ne rembourse que les dommages causés par ses assurés qu'au-delà d'un certain montant	Aléa moral	
3. les compagnies d'assurance ont instauré des systèmes de bonus/ malus pour récompenser ou sanctionner leurs assurés		
4. une entreprise pétrolière exige de l'entreprise qui transporte ses produits un certificat de bonne santé du navire		
5. un employeur exige d'un demandeur d'emploi une expérience professionnelle		
6. un employeur n'embauche définitivement un salarié qu'après une période d'essai de 2 mois		
7. un épargnant qui veut placer son capital en bourse, passe par l'intermédiaire d'un conseiller financier		
8. un vendeur de voiture d'occasion (garage) propose des garanties		
9. un employeur augmente le salaire au dessus du niveau concurrentiel pour inciter la main d'œuvre à faire des efforts		
10. un assureur automobile instaure un système de bonus-malus pour les remboursements.		

Corrigé

non-rivalité : la consommation du bien par un agent n'a aucun effet sur la quantité disponible de ce bien pour les autres individus. On dit aussi que l'offre du bien collectif est **indivisible**, c'est-à-dire que. L'indivisibilité de l'offre conduit à la non rivalité de consommation.

non-excluabilité : une fois que le bien public est produit, tout le monde en bénéficie, par exemple le fait que quelqu'un regarde un panneau de circulation n'empêche pas que quelqu'un d'autre regarde ce même panneau.

Les agents sont des « rivaux », des concurrents pour accéder à ce bien ou pas

L'accès au bien peut être rendu payant ou pas

	Excluabilité	Non excluabilité
Rivalité (l'usage d'une unité en prive les autres) ou divisibilité	Biens privés (pain au chocolat, stylo...)	Biens communs (ressources halieutiques, ressources forestières)
Non rivalité (l'usage d'une unité n'en prive pas les autres = indivisible)	Biens de club (Canal +, Netflix, séance de cinéma, route à péage...)	Biens collectifs (route nationale, phare, parc public, feu d'artifice, éclairage public...)

Exercice 3 : distinguer les différentes catégories de biens

Oui ou non ?	Bien privé : une baguette de pain	Bien de club : canal +	Bien collectif : une route nationale	Bien commun : les ressources halieutiques
La consommation, est-elle exclusive ?(ce qui est consommé par l'un ne peut l'être par un autre) = critère de rivalité	O = bien rival	N = bien non rival	N(jusqu'à embouteillage !)	O
Peut-on exclure le consommateur (peut-on faire payer l'usage du bien ou est-il accessible librement ?) = critère d'excluabilité	O = excluabilité	O	N = non excluabilité (accès libre)	N
Le coût est-il fonction des quantités produites ou utilisées ? (le coût est-il le même si une ou plusieurs personnes « consomment » le bien ?)	O	N	N	O
La consommation de ce bien est-elle divisible ? (la consommation d'un tel bien par un individu entraîne une diminution de la consommation de ce même bien par les autres individus)	O	N	N	O
Le marché peut-il déterminer un prix pour ce bien ?	O	O	Nle coût de production ne peut être imputé à un individu en particulier, ce qui rend impossible la fixation des prix	N
Peut-on faire payer tous les consommateurs de l'usage du bien ?	O	O	N	N

Exercice 4 : parmi ces biens et services suivants, lesquels sont des biens ou des services collectifs ? NR et NE

Le nettoyage des routes en hiver, le réseau de communication d'un opérateur de téléphonie mobile, les petites routes à la campagne, une pomme, un programme de TV par câble, un programme de radio, des champignons en forêt, l'autoroute A10

Exercice 5

	Excluabilité	Non excluabilité
Rivalité	biens privés : meubles, voiture, maison	biens communs : ressources marines,
Non rivalité	biens de club : autoroute à péage, chaîne cryptée	biens collectifs : jardin public, phare route nationale, éclairage public, air